L'Etat sera lésé pendant que les actionnaires auront touché des dividendes auxquels ils n'auront pas droit.

Les rapporteurs de la commission des chemins de fer et de la commission du budget ont vu le danger, en rappelant au ministre des travaux publics ses droits et ses devoirs.

Qu'a fait le ministre actuel ?

Que compte-t-il faire ?

Dans sa réponse à M. Buffet au Sénat, en décembre dernier, il a semblé accepter les chiffres et la thèse de la compagnie P.-L.-M.

En 1889, M. Yves Guyot a-t-il pris une attitude conforme à celle de M. Loubet ?

La vraie politique à suivre consisterait-elle à se placer sur le terrain choisi par M. Loubet ?

M. le ministre a-t-il abrogé l'instruction du 24 février 1888 ?

Dans quel sens doit être entendue sa déclaration de décembre au Sénat ?

Il s'agit de savoir dans quel esprit doivent être appliquées les conventions de 1883.

L'Etat a le devoir de proclamer plus que jamais ses droits en matière de chemin de fer. (Applaudissements à gauche.)

**M. Yves Guyot, ministre des travaux publics.** — Je n'ai pas admis les prétentions de la Compagnie, je n'ai fait que ce qu'ont fait mes prédécesseurs de 1884 à 1889; le rapport du 24 février 1888 n'a pas échappé.

La commission de vérification des comptes, dans sa séance du 4 février 1890, a conclu relativement au règlement du compte de 1884, sans engager la question de principe.

Moi-même, je n'ai pas davantage engagé la question de principe.

Si la Chambre veut faire trancher la question au contentieux, elle le peut, par le vote d'une somme de 10.490.000 francs, qui permette de mettre en demeure la compagnie de se prononcer; en cas de refus de la Compagnie, le conseil d'Etat serait saisi au contentieux (Bruit et rumeurs.)

Mais je ne crois pas que ce soit à moi d'intervenir dans l'interprétation de l'article 16. (Applaudissements au centre. Rumeurs prolongées à gauche). Et je crois que la Chambre elle-même ne saurait, en pareil cas, se prononcer, parce qu'elle amoindrirait son autorité en sortant de ses attributions. (Long mouvement.)

On peut demander au ministre quelle est sa politique pour l'avenir : eh bien ! je répondrai que pas plus que M. Baihaut, je ne suis un fanatique du compte d'exploitation partielle. je l'ai supprimé pour l'Est, l'Ouest, le Midi, la question du compte d'exploitation partielle est une question de durée, d'expédients.(Bruit.)

J'ai demandé à la compagnie P. L. M. d'employer les deux tiers de ses excédents à la suppression du compte d'exploitation partielle; cette demande a été acceptée.

J'ai supprimé le compte d'exploitation partout où cela a été possible je crois avoir fait mon devoir. (Quelques applaudissements au centre.)

**M. C. Pelletan.** — Je demanderai à M. le ministre de bien vouloir préciser quelques points de ses déclarations.

M. le ministre a fait connaître son interprétation et la Chambre a le droit de l'examiner à son tour.

L'orateur examine le système d'exploitation partielle qu'il traite de budget d'emprunt porté à la seconde puissance, rejetant sur l'avenir le capital de l'intérêt.

Suivant lui, le système que la Compagnie cherche à faire prévaloir aboutirait à un dépouillement du Trésor.

Il faut forcer la compagnie P.-L.-M., dit-il en terminant, à poser cette question devant le Conseil d'Etat, sinon la Compagnie serait autorisée à distribuer des dividendes fictifs. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

**M. Yves Guyot** déclare qu'il a sauvegardé, pour l'avenir, les droits de l'Etat. « J'ai, dit-il, fait mon devoir...

**M. Baïhaut** (marques d'impatience au centre). — Il faut une sanction à ce débat; aussi je suis convaincu que le ministre qui a le sentiment de sa responsabilité ne saurait accepter l'ordre du jour pur et simple (Ah! ah! ah ! à gauche.) Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invitant le ministre des travaux publics à se maintenir sur le terrain de l'interprétation donnée par circulaire ministérielle du 24 février 1888 à l'article 16 (conventions de 1883), passe à l'ordre du jour. » (Bruit.)

**M. Pelletan** vient ensuite déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, confiante dans le ministre pour maintenir en face des grandes Compagnies la jurisprudence affirmée antérieurement dans l'intérêt de l'Etat au sujet du compte d'exploitation partielle, passe à l'ordre du jour. »

**M. Yves Guyot**, souriant. — J'accepte l'ordre du jour de M. Pelletan et assure à la Chambre que je ferai tous mes efforts pour faire disparaître la clause d'exploitation partielle (applaudissements au centre.)

**M. Baïhaut** se déclare satisfait, retire son ordre du jour (rires prolongés) et se rallie à l'ordre du jour Pelletan.

L'ordre du jour Pelletan est adopté par 359 voix contre 8.

La séance est renvoyée à demain et est levée à 5 heures 30.

# NOUVELLES DU JOUR

### Une catastrophe à Anvers

Anvers, 26 janvier. — Une banquise qui remontait l'Escaut à la suite de la marée s'est arrêtée devant la ville. Un certain nombre de personnes s'étant risquées sur cette banquise ont été précipitées dans les eaux. On aurait déjà retiré deux cadavres, et l'on croit que le nombre des victimes est plus considérable.

### A la Chambre des Communes

Londres, 26 janvier. — Sir Fergusson a déclaré que le gouvernement anglais ne peut pas reconnaître la Chartie accordée par le gouvernement portugais à la société de Mozambique qui lui concède des droits exclusifs sur les territoires situés entre les rivières Sabi et Zambèse.

### Réunion de la droite royaliste

Paris, 26 janvier.— La droite royaliste, réunie sous la présidence de M. le comte de Maillé, s'est occupée de l'interpellation de M. Baïhaut et a entendu successivement sur cette question MM. de Lanjuinais, de Soland, Blachère, de Beruis, Le Cour et de Maillé.

Les membres de la réunion, conservant leur liberté d'action, s'inspireront dans leur vote des explications fournies à la tribune.

### Interpellation au sujet de « Thermidor »

Paris, 26 janvier. — On assure que les radicaux auraient l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet de l'autorisation à accorder de représenter sur une scène subventionnée une pièce injurieuse pour la Révolution comme *Thermidor*, alors qu'il avait interdit précédemment, sous un prétexte politique, *Germinal* et le *Pater*, de Coppée.

On dit même que ce serait M. Clémenceau qui soutiendrait l'interpellation à la tribune.

### Le tarif douanier

Paris, 26 janvier.— Les droits proposés par le gouvernement sur les objets de sparterie ont été adoptés par la commission générale des douanes.

En ce qui concerne l'industrie des chapeaux de paille, la commission, en présence de la concurrence étrangère, a relevé plusieurs des droits proposés par le gouvernement pour les chapeaux de feutre de poils et de feutre de laine. Les propositions de la sous commission ont été adoptées.

Sur le rapport de M. Balsan, la commission a voté, sauf de légères modifications, les droits sur les fils de bourre de soie, de bourrette.

Après un débat auquel ont pris part MM. Aynard, Fougeirol, Balsan et de Villebois, la commission a voté un droit de 400 francs au tarif minimum, et 600 francs au tarif maximum pour les tissus de soie pure exemptés dans le projet du gouvernement.

Les droits proposés par la sous-commission, sur les autres tissus, ont été adoptés.

### Une rixe entre marins français et allemands à Bordeaux

Bordeaux, 26 janvier. — Cette nuit, dans un cabaret situé du côté des docks, une rixe a eu lieu entre des marins français et allemands qui sont sortis sur le quai, pour vider leur querelle.

Des coups de couteaux ont été échangés et deux Allemands, dont un grièvement blessé, ont été portés à l'hôpital.

Un des marins français a été arrêté.

### Un cas de léthargie

Reims, 26 janvier.— Un cas de sommeil assez rare vient d'être constaté chez un logeur de la rue Gambetta, à Reims.

Le mercredi 21 courant, une jeune domestique, âgée de 22 ans, nommée Louise Béguin, née à Oru (Orne), de passage à Reims, vint loger chez M. Matile, dans la soirée ; elle se coucha aussitôt.

Depuis, elle ne s'est pas éveillée.

Elle a été transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où elle a été admise aussitôt.

### Morts de froid

Epinal, 26 janvier. — On a trouvé ce matin morts dans la neige les nommés Hippolyte Bastien, âgé de 65 ans, résident près Xertigny, et Augustin Clément, âgé de 53 ans, tisserand à Gérardmer.

Ces deux hommes paraissent avoir succombé à des congestions produites par le froid.

### Une gare incendiée près de Glasgow

Glasgow, 26 janvier. — Un incendie a détruit la gare de Calderkanb, sur le railway calédonien. On a trouvé un baril de pétrole dans la salle d'attente. Il s'agirait donc d'un acte criminel commis probablement par des grévistes.

### Une lettre du cardinal Desprez

Au sujet du prochain pèlerinage à Rome des ouvriers français, M. Léon Harmel, spécialement chargé de l'organisation du pèlerinage, a reçu de S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, la lettre suivante :

« Toulouse, le 3 décembre 1890

» Mon cher monsieur,

» Je considère comme très heureux le projet d'organiser un nouveau pèlerinage ouvrier pour la Ville Eternelle. Nous sommes à un moment critique, où la question sociale dans notre pays a pris une importance immense, presque effroyable. Les rapports entre patrons et ouvriers sont trop souvent parvenus à un état aigu, le bien public peut-être tout-à-coup gravement compromis, par suite des souffrances qui pèsent sur les intérêts privés.

» D'où attendre un remède efficace aux maux dont nous sommes menacés ? De la Papauté ; seule gardienne fidèle du dépôt des vérités divines, elle possède les solutions de toutes les questions qui divisent les esprits et éloignent les cœurs généralement aigris par les préoccupations de l'égoïsme.

» Conduisez souvent aux pieds du Pontife suprême ces hommes du travail ; ils entendront eux-mêmes cet enseignement si vivifiant et si consolant. Ils le graveront dans leur cœur à la faveur des impressions qu'aura produites sur eux la parole pontificale si douce, si paternelle, si pénétrante.

» Ils reviendront plus éclairés dans leur foi, plus attachés à leur devoir, plus disposés à faire bénéficier leurs frères malheureux des sentiments d'estime et de charité qui les unissent entre eux; et vous, Monsieur, qui aurez travaillé à procurer de si précieux avantages, vous aurez accompli une œuvre essentiellement patriotique et sociale.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments en N. S.

» † Cardinal DESPREZ,
*Archevêque de Toulouse.* »

### Disgrâce d'un général allemand

Le général Leckzinski, commandant du 9e corps, l'un des officiers les plus distingués de l'armée allemande, celui que l'on considérait comme le successeur désigné du comte Waldersée, va, dit-on, être mis à la retraite pour avoir invité, à une de ses soirées, M. de Bismarck et sa famille.

### M. Parnell condamné par les évêques irlandais

Mgr Woodlock, archevêque d'Ardoph, a prêché hier à Langfords où devait avoir lieu un meeting en faveur de M. Parnell. Il a déclaré que ceux qui placeraient leurs destinées entre les mains d'un homme qui avait violé un des commandements du décalogue, ne pourraient espérer les bénédictions du Seigneur.

### Les Indiens aux Etats-Unis

New-York, 26 janvier. — On signale un soulèvement d'Indiens dans la réserve du lac Rouge. Les fermiers prennent la fuite.

Le général Miles quitte Pine-Ridge pour se rendre dans l'Est; il emmène avec lui une cinquantaine de guerriers de la tribu des Brûlés qu'il enrôle au service fédéral.

### Le Révérend frère Cyprien

L'institut des Frères de Ploërmel célébrait, hier, les *noces de diamant* du R. Fr. Cyprien et le *trentième anniversaire* de son élévation au Généralat.

A cette occasion, le successeur immédiat du pieux abbé Jean-Marie de la Monnais a reçu, non seulement de ses Frères, mais aussi de nombreux laïques, du clergé, de divers supérieurs généraux, de dignitaires ecclésiastiques, particulièrement de S. E. le cardinal Vannutelli, protecteur de l'Institut, les plus touchantes et les plus chaleureuses félicitations.

Mais, au-dessus de toutes ces voix, une voix plus autorisée encore a daigné se faire entendre. Par l'entremise de S. E. le Cardinal Rampolla, le Souverain Pontife Léon XIII a assuré le R. Fr. Cyprien de « sa particulière estime et de sa paternelle bienveillance, » et lui a accordé la *bénédiction apostolique*.

### Le crime de Courbevoie

Les assassins de Courbevoie, dont nous avons annoncé l'arrestation, sont quatre jeunes gens de 19, 18, 17 et 16 ans; on a arrêté la mère de l'un d'eux, à laquelle est due, paraît-il, l'inspiration du crime, et une jeune fille de 18 ans.

L'un d'eux se présenta, le soir, chez Mme Dessaigne, porteur d'une lettre fabriquée par la bande : pendant que la femme la prenait, un complice s'élance, la renverse, et tous deux la frappent avec une mèche de vilbrequin et à coups de talon ; puis ils se mettent à piller la maison avec un troisième criminel, pendant que le plus jeune fait le guet au dehors.

De temps en temps, l'un d'eux redescend pour achever la victime qui râle toujours.

Enfin, quand tous les meubles sont bouleversés, les malfaiteurs se mettent tranquillement à souper de fruits confits et de sardines, buvant du vin et du rhum, cela près de la victime, qui râle toujours et à laquelle ils administrent, par instants, un coup de talon.

Le soir, ils vont au théâtre.

### Le recours en grâce d'Eyraud

Paris, 26 janvier. — C'est cette semaine qu'il sera statué sur le sort d'Eyraud.

Il y a quelques mois, on a commué la peine de Bousquet, qui avait tué un avocat et sa servante, à la suite, dit-on, de démarches faites par la chambre des huissiers.

Si aujourd'hui M. Carnot ne gracie pas Eyraud, qui a tué un huissier, on sera admis à conclure que la vie d'un huissier est plus précieuse que celle d'un avocat.

### Les élections municipales de Tulle

Tulle, 26 janvier. — Aux élections municipales complémentaires d'hier, les cinq candidats conservateurs ont été élus.

La majorité du Conseil était déjà conservatrice.

Pour la première fois depuis de longues années, la ville de Tulle va avoir un maire conservateur.

### Obsèques de Mgr Labelle

Les obsèques de Mgr Labelle ont eu lieu au Canada dans un village du nord, Saint-Jérome, centre des travaux immenses du célèbre pionnier, avec un extraordinaire éclat. Des trains spéciaux avaient amené près de 10,000 personnes. Mgr l'archevêque d'Octawa officiait. Le recteur de l'université de Laval a prononcé l'oraison funèbre. Le char était traîné par huit chevaux et suivi de quatre autres chars drapés de deuil.

### Le testament du cardinal Simor

Le cardinal Simor, primat de Hongrie, lègue au Pape tout l'argent qui sera trouvé dans les caisses de son archevêché. Et on y aurait trouvé plus d'un million de florins en or, disent divers journaux.

### On lui fait grâce

Les *Nouvelles de Hambourg* annoncent que M. Mac-Kinley, l'auteur du fameux bill qui ruine l'industrie d'Europe, vient rendre visite à M. de Bismarck, déca[illegible] comme lui.

Voilà un homme qui devrait craindre d'être lynché si nous avions les usages de son pays, mais on lui fait grâce.


## ATTENTION !

Le vrai CONGO toujours porte sur l'étiquette
Le nom : VICTOR VAISSIER ; et chaque savonnette,
La mention : SAVON DES PRINCES DU CONGO,
Dans la pâte gravée en impression nette.
S'il en est autrement ce n'est pas le CONGO.
50882 *Savonnerie Victor Vaissier.*


Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

## L'UNION DES ACHATS

2e COMBINAISON. — Soins gratuits du Médecin et rente viagère garantie par l'Etat

En utilisant chaque mois, pour ses paiements, cinquante bons d'un franc ou dix bons de 5 francs, on ne débourse que 45 francs et on a pour une valeur de 50 francs en denrées ou marchandises ; on peut en versant ses souches à la fin des deux premiers mois, avoir les soins gratuits d'un médecin pendant toute une année *pour deux personnes* ; puis, en continuant ainsi, chaque mois, on reçoit un titre de la *Caisse nationale de retraites pour la vieillesse* qui garantit une rente viagère à partir de 50 ans. Cette rente varie suivant l'âge. Un homme de trente ans, qui dépensera ainsi 45 francs par mois au moyen des bons de l'*Union des Achats*, aura une rente viagère de cent cinquante francs à l'âge de soixante ans. Il aura en outre économisé en trente ans une somme de *dix-huit cents francs*, plus les intérêts.

S'il dépense 90 francs par mois, au moyen des bons de l'*Union des Achats*, il aura 1° cent francs de marchandises; 2° les soins gratuits du médecin pour lui, sa femme et deux enfants; 3° une rente viagère de *trois cents francs* à l'âge de soixante ans, — toujours *avec la garantie de l'Etat* — il aura économisé *trois mille six cents francs* plus les intérêts.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

*Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :*

*1° A la librairie du* Journal de Roubaix ;

*2° Dans les principaux débits de tabac.*

LES MAISONS, DÉSIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**L'ouverture des fourneaux économiques** a eu lieu, lundi matin. Comme il fallait s'y attendre, les personnes qui s'y sont adressées, ont été nombreuses.

**Conférence au Cercle militaire.** — La Commission du Cercle nous prie d'informer MM. les officiers que la 8e conférence aura lieu mercredi 28 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, au local du Cercle.

**Le crime d'Ascq.** — *Une confrontation.* — M. Narcisse Gallois, l'employé de la gare de Fives, a été confronté lundi après-midi, avec Baillet et Dutilleul. M. Legrand lui avait demandé de se placer dans la cour du palais de justice et de les bien considérer au moment où ils entreraient dans son cabinet.

Après cette confrontation, M. Gallois a déclaré que les prévenus avaient bien l'aspect, la tournure, et la démarche des individus qu'il a vus le matin on a été commis le crime.

Naturellement il n'a pas pu reconnaître leurs figures, puisqu'ils se sont enfuis et que l'obscurité était grande. Néanmoins le témoignage est important.

**Une fausse nouvelle.** — Le bruit a couru d'une tentative de vol, dans la nuit de dimanche à lundi, chez M. Louis Dujardin, rue de Lannoy. Un des prétendus coupables avait été arrêté, et comme il appartient à une famille honorable, les commentaires allaient leur train. Renseignements pris, voici ce qui s'est passé. Plusieurs jeunes gens qui rentraient chez eux vers une heure du matin, furent invités par un compagnon à entrer chez sa mère, ce qui fut accepté.

La bande avait probablement passé la soirée gaiement ; le fait est qu'on frappa à la porte du voisin ; on frappa si fort... qu'elle céda et que le propriétaire croyant avoir affaire à des voleurs, courut prévenir la police. Un des jeunes gens voulut expliquer à M. Dujardin l'erreur commise, mais ses camarades ayant pris la fuite, il fut arrêté et conduit au poste. Lundi matin, il a été mis en liberté. Nous croyons savoir qu'aucune poursuite ne sera exercée ; le jeune homme ayant soldé les frais minimes du bris de clôture.

**Menaces de mort.** — Une affaire qui aurait pu devenir tragique, s'est passée, dans la nuit de dimanche à lundi, dans la rue Christophe Colomb. Un ouvrier fileur, de 25 ans, Edouard Whoest, rentrait ivre chez lui. Sans rime ni raison, il se jeta sur son père, parlant de lui donner la mort. Le frère de ce brutal personnage accourut et appela les voisins. Un agent intervint : au même instant Whoest parcourait la rue, brandissant un couteau. A la vue de l'agent, l'agresseur lança son arme dans le ruisseau, mais il n'en a pas moins été arrêté et conduit au dépôt de sûreté du 1er arrondissement.

**Un acte de vengeance.** — Dimanche, vers minuit, un habitant de la rue de la Lys, M. Léopold Fontaine, entendit sous ses fenêtres, les chuchotements d'un groupe d'individus : tout à coup la porte d'entrée sauta sur ses gonds et les rôdeurs qui étaient au nombre de cinq firent irruption dans la maison. M. Fontaine appela au secours; heureusement, ses cris furent entendus par l'agent Lescoffe qui interpella les envahisseurs. Quatre d'entre eux prirent la fuite : un seul a pu être arrêté, un ouvrier de la rue Solférino, nommé Augustin Vandeberken; il a été conduit au dépôt de sûreté du 1er arrondissement. On attribue cette agression à la vengeance.

**La tentative de vol de la rue Richard Lenoir.** — Jusqu'ici aucune nouvelle arrestation n'a été opérée; le signalement des trois fugitifs a été transmis au parquet belge et la gendarmerie de la frontière, de concert avec des agents de la police française exercent une surveillance active. Certaines personnes prétendent que les complices de l'inculpé sont revenus plusieurs fois à Roubaix, depuis la tentative de vol commise chez M. Wibaux-Florin. On a même remarqué que des vols coïncidaient avec leur présence passagère... et nocturne, dans notre ville. Le jeune homme en traitement à l'Hôtel-Dieu, va aussi bien que possible; dans quelques jours il sera dirigé sur Lille, et mis à la disposition de M. le procureur de la République. Il a choisi comme défenseur Me Hattu, du barreau de Douai; celui-ci est venu lui rendre visite.

**Un vol, rue de l'Ommelet.** — Il y a quelques semaines, on volait un superbe chien chez M. Vincent, boulanger, rue de l'Ommelet. La preuve fut bientôt acquise que le voleur était un jeune garçon ayant accès dans la maison, et habitant un estaminet de la rue de l'Alma. M. Vincent voulut lui faire restituer la valeur du chien — l'animal étant déjà vendu — mais le quidam répondit par des injures et des coups. M. Vincent porta plainte et, dimanche soir, le coupable était arrêté.

**Un voleur... de deux ans.** — C'est du moins ce que voudrait faire croire une femme nommée Bogaert, habitant la rue Decrême. Dimanche soir, pendant son absence, des enfants jouaient, chez elle, en compagnie des siens. Lorsqu'elle rentra, elle constata la disparition d'une boîte contenant une somme de seize francs. Les bambins accusèrent un bébé de deux ans, habitant le voisinage. « Il avait, disaient-ils, pris la boîte, et, voyant qu'elle contenait de l'argent, il était allé la porter chez lui. »

Mme Bogaert courut chez le mioche, qui pouvait à peine marcher, et le rejoignit au moment où il frappait à la porte de sa maison. Le bébé n'avait rien en main; mais Mme Bogaert porta plainte quand même contre cet *audacieux voleur*, qu'elle accuse d'avoir des complices ! ! !

**Un accident, rue du Pile.** — Un enfant de cinq ans et demi, Charles Desmettre, dont les parents habitent la rue du Pile, était juché, lundi matin, sur une chaise, que son frère traînait. Soudain, la chaise bascula, et le pauvre enfant fut jeté sur le pavé. Le bébé ne donnait plus signe de vie; sa mère, affolée, courut chercher un docteur, qui parvint à le ranimer. L'enfant portait à la figure de nombreuses contusions, et il avait, en outre, la clavicule gauche fracturée. Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

**Les accidents de la rue.** — Des agents en tournée, dans la nuit de dimanche à lundi, trouvèrent, sur le pavé de la rue de la Gare, un ouvrier tisserand, âgé de 55 ans, nommé Louis Eckmann. Le pauvre homme avait fait une chute et s'était fracturé plusieurs côtes. Il a été transporté à l'Hôtel Dieu.

— Un peigneur habitant la rue d'Alger, M. Louis Cattelain, en rentrant de son travail, lundi matin, a glissé sur le trottoir et s'est fracturé le pied droit. Il a été conduit à l'hôpital.

**Un estaminet mis à sac.** — Dans la soirée de dimanche un groupe de jeunes gens, paraissant légèrement *allumés*, entraient dans un estaminet de la rue du Pile. Pendant que la cabaretière se trouvait dans la cuisine, deux d'entre eux barricadèrent la porte d'entrée; les autres s'emparèrent de l'argent du tiroir. Le coup fait, toute la bande s'enfuit. La cabaretière a porté plainte, mais elle n'a pu donner que le nom d'un seul individu des jeunes gens, habitant la cour Fremaux, rue de Condé.

**Le quart d'heure de Rabelais.**—Plusieurs ouvriers en goguette entraient dimanche soir, à l'estaminet de Mme Vivier, rue de la Rondelle ; les libations se prolongèrent assez tard dans la nuit. Au moment de régler le compte, les consommateurs déclarèrent n'avoir pas d'argent : la cabaretière, naturellement, appela la police. Une bagarre s'en suivit, et les consommateurs « à l'œil » voulurent fuir, mais l'un d'entre eux, moins leste que les autres, se jeta dans les bras d'un agent.

Au cours de la lutte, deux personnes paisibles, MM. Masurel Debosine, menuisier, et Henri Carré, ont reçu des contusions. Une enquête est ouverte.

**Une scène de violence.** — L'estaminet du *Soldat blessé*, rue Sainte-Elisabeth, a été le théâtre, dimanche soir, d'une scène de désordre.

Un tisseur, Louis Vaudembessche, était soupçonné d'entretenir des relations avec la belle-sœur d'un ouvrier nommé Louis Vandevelde. Celui-ci entra à l'estaminet du *Soldat blessé* et y trouva Vandembossche, en galante compagnie. Il lui adressa des reproches, mais l'ouvrier tisseur se jeta sur Vandevelde et le terrassa. Il s'acharna sur lui avec la dernière violence et lui abîma la figure à coups de talon. Lorsqu'on le releva il était méconnaissable. Le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

**Au Refuge de nuit.** — Dans une réunion, tenue lundi soir, les membres du comité présents ont remis au trésorier leurs listes de souscriptions.

Ensuite il a été décidé qu'un pensionnaire cordonnier serait attaché à l'établissement pour la réparation des chaussures.

Des remerciements ont été votés à M. Meyer pour son gracieux concours, prêté en maintes circonstances à l'œuvre du refuge, ainsi qu'à M. Léon Dejandre qui a bien voulu s'occuper gracieusement de recueillir des dons et offrandes aux profit du refuge.

Il est décidé que les listes de souscriptions ne seront confiées qu'aux membres du comité.

M. Despatures, trésorier, prie les membres du comité, absents à cette réunion, de vouloir bien faire parvenir leurs listes à son bureau, 18, rue de la Fosse-aux-Chênes.

— Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

Journaliers, 7; typographe, 1; fileurs, 3; chauffeur, 1 ; ferblantier, 1; charpentiers-menuisiers, 2; tisserands, 3 ; fondeur, 1; domestiques, 2; boulanger, 1; mécaniciens, 3; tailleur d'habits, 1; charron, 1. Total 27.

**Croix.** — Trois jeunes gens de dix à douze ans, Delboye, Verdonck et Hetoff, se sont introduits furtivement dimanche après-midi, dans le magasin de Mme veuve Demarcq près de l'église et y ont dérobé des gâteaux. Plainte a été portée.

**Wasquehal.**— Une partie de coqs engagée entre MM Henriette, propriétaire et Louis Mullier, cabaretier sur la place, a eu lieu lundi à midi et demi, chez ce dernier.

Le produit de l'enjeu et des entrées, soit environ 15 francs, a été versé au bureau de bienfaisance.


## LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*


## ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

27 JANVIER 1866. — La Chambre consultative demande à la direction des douanes de ne modifier en rien les mesures alors en vigueur pour la déclaration-passavant et pour l'estampillage des pièces sur le métier. Malgré le développement de l'industrie à Roubaix et aux environs, malgré la hauteur des droits dont les tissus sont frappés et malgré la surveillance exercée, l'industrie a encore beaucoup à craindre de la concurrence étrangère. Or, la fraude serait évidemment facilitée par tout relâchement dans la surveillance et le commerce de mauvaise foi ne manquerait pas d'en faire son profit. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 355).

27 JANVIER 1869. — La Chambre consultative adresse, au nom du commerce et de l'industrie de Roubaix, les remerciements les plus chaleureux à M. Jules Brame, conseiller général et député, pour les démarches qu'il n'a cessé de faire en faveur du travail national, et pour l'heureux succès de ses efforts dans la question du chemin de fer de Roubaix à Somain, qui vient d'être l'objet d'un vote favorable au Conseil général. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 430).

## TOURCOING

**Le Conseil municipal** de Tourcoing se réunira en séance extraordinaire le vendredi 30 janvier; voici l'ordre du jour :

Grands travaux déclarés d'utilité publique, immeubles à acquérir, résultats de l'enquête parcellaire, avis du Conseil municipal. — Fourneaux économiques, subvention de la ville. — Impression des délibérations du Conseil municipal et des rapports spéciaux, cahier des charges d'adjudication.

Service des bâtiments, série de prix pour travaux d'entretien. Cahier des charges. — Service des Eaux, compte budgétaire de 1889. Réception définitive de la cuve du Huchon. — Outillage du nouveau Conditionnement : nouveaux marchés et régularisations diverses. Crédits. — Usine à gaz, marché de régularisation pour fournitures de matériaux réfractaires en 1890.

Crédits supplémentaires, crédit pour dépenses afférentes à des exercices clos. — Assurance des bâtiments occupés par le service d'incendie. — Réceptions de travaux et fournitures. — Demande d'envoi en congé à titre de soutien de famille.

Rapports de Commissions.— Finances, sommes à passer en non-valeurs (M. Dessauvages.)

**Les fourneaux économiques.** — Bien que tout le monde dise que la distribution des aliments à prix réduits aurait dû être organisée depuis longtemps, les fourneaux économiques, ouverts depuis hier lundi, n'en rendent pas moins d'immenses services à la classe laborieuse.

Les petites épargnes, en effet, que des ménages prévoyants avaient réalisées en vue de la saison rigoureuse, sont épuisées depuis longtemps. Beaucoup ont dû s'endetter, et il faudra des semaines et des semaines, pour rétablir l'équilibre !

On a placardé l'affiche donnant tous les renseignements relatifs au prix et à la distribution des portions de viande, de soupe, de légumes et de pain. Un seul fourneau fonctionne à l'Hotel-Dieu, et n'est ouvert que de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Mais hier lundi, la foule était telle qu'il a fallu établir un service d'ordre. On n'a pu fermer qu'à deux heures, après épuisement complet des approvisionnements.

Heureusement cet encombrement ne pourra se reproduire après l'ouverture très prochaine des fourneaux aux écoles de la rue Houchard, de la Glaüne et de l'Enfant Jésus.

**Une arrestation à la gare.** — Henri Lampe, tisserand, âgé de 43 ans demeurant à Wattrelos, était allé, dimanche dernier, à Nelchin (Belgique), où il est né. Il avait fait sa petite provision de café, et arrivait à la gare de Tourcoing, à 9 h. 30 du soir, par le train venant de Mouscron quand, à la sortie de la salle de visite, il a été arrêté par un douanier. Il avait sur lui deux kilog. de café. Lundi matin, il a été remis aux gendarmes.

**Une réunion à Mont-à-Leux.** — La mort du prince Baudouin n'a pas empêché cette réunion, annoncée depuis quelque temps, d'avoir lieu. Elle s'est tenue de 4 heures à 5 heures 1/2, au cabaret Desmettre, sous l'enseigne *Au Casino*. On avait, il est vrai, arboré le drapeau national cravaté d'un crêpe.

L'objet, c'était la revendication du suffrage universel. Il y avait environ 150 auditeurs. Deux orateurs, MM. Goessens, ÉTUDIANT ? et Parmentier, avocat, ont seuls pris la parole.

Tout s'est passé avec ordre.

## LILLE

**Un drame de la misère** s'est passé dans une misérable chambre de la rue Wicar, n° 17, à Lille.

Là vivait avec son fils, âgé de douze ans seulement, une pauvre femme de 58 ans, la veuve Heyndrick, sans travail depuis plus de quinze jours et réduite à la détresse.

Elle n'avait plus pour subvenir à son existence et à celle de son enfant que le modique salaire de ce dernier : 3 francs par semaine !

Dans la nuit de dimanche à lundi, elle calfeutra la porte et les fenêtres de son taudis, démonta le tuyau de son poêle et bourra celui-ci de charbon de bois qu'elle alluma.

Cela fait, elle se coucha désespérément auprès de son fils, à qui elle avait caché son dessein, attendant pour lui et pour elle la délivrance finale.

A l'aube, la mort était au chevet des infortunés ; elle allait accomplir son œuvre. Dans un suprême effort, l'enfant se mit sur son séant et le spectacle de sa mère inanimée lui procura une dernière énergie ; il cria au secours.

Des voisins accoururent et enfoncèrent la porte. Un docteur, appelé en toute hâte, prodigua à Mme Heyndrick des soins empressés, qui réussirent à la ramener à la vie. Après quoi, elle fut transportée d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

**Tir aux pigeons.** — Un tir aux pigeons au posé, a eu lieu dimanche au « Jardin botanique » à Saint-Maurice. Voici les résultats :

1er prix, M. Descamps; 2e prix, M. Hamez; 3e prix, M. Picavet; 4e prix, M. Dedeuwaeder; 5e prix, M. Dedeuwaeder; 6e prix, M. Defromont; 7e prix, M. Achin; 8e prix, M. Defremont, 9e prix, M. Bonnet; 10e prix, M. Six.

**Nécrologie.**— On annonce la mort de M. le baron Le Guay, sénateur de Maine-et-Loire. M. le baron Le Guay était préfet du Nord en 1873.

## Concerts et Spectacles

**Grand Théâtre de Roubaix.** — Salle comble lundi soir, à l'Hippodrome, pour la représentation du *Bonheur conjugal*. C'était le bénéfice de l'excellent comique de la troupe de comédie, M. Charlet, et de Mme Charlet (Marty). Le public s'est montré particulièrement sympathique pour eux : il a su gré à M. Charlet de l'avoir si souvent déridé au cours de cet hiver. Bravos et cadeaux ont afflué; aussi, pensons-nous que les bénéficiaires garderont un long souvenir de cette soirée. — Regrettons qu'elle se soit terminée par une ineptie bouffonne, le *Docteur Jojo*, dont quelques situations comiques et heureusement trouvées ne peuvent faire oublier la donnée, plus que scabreuse, sur laquelle elle repose.

**Le concert de la « Grande-Harmonie ».** — Nous rappelons à nos lecteurs le grand concert vocal et instrumental qui sera donné aujourd'hui soir, mardi, à 8 heures, à l'hippodrome. Les artistes qui s'y feront entendre sont tous de premier ordre, et les succès qu'ils ont remportés sur les scènes parisiennes ont consacré leur réputation depuis bien longtemps. Aussi ce concert sera-t-il un véritable régal pour les amateurs, un concert-gala dans toute la force du terme.

**Chronique artistique.** — M. J. de Leeuw vient de publier une charmante romance *Premier bouquet*, dédiée au *Choral Nadaud*, et que M. Hache, l'excellent baryton, a chantée pour la première fois dans une soirée intime du Choral il y a quelques mois. Cette nouvelle composition de M. de Leeuw est pleine de fraîcheur; nous la croyons appelée à un réel succès.

## LES INONDATIONS DANS LA RÉGION

Les inondations qui se sont produites à la suite du dégel continuent; cependant, dans notre région, la situation aujourd'hui est meilleure que samedi et tout danger semble conjuré. Cela est dû en partie à la gelée qui a recommencé dans la nuit de samedi à dimanche, et qui a arrêté pour un moment la fonte des neiges et des glaces; on a ainsi pu gagner du temps et prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout accident et éviter les catastrophes.

### DANS LE NORD

Par suite du dégel subit, une crue très importante s'est déclarée samedi à Denain. L'Escaut a débordé en amont de l'écluse, et les maisons avoisinantes sont remplies d'eau, les habitants ont dû évacuer leurs maisons, l'eau envahi le carreau de la fosse de l'Enclos et on craint que la fosse ne soit inondée; le bois de M. Lebret est entièrement inondé; l'abreuvoir de la ville déborde et monte dans l'impasse de l'abreuvoir. On craint que les maisons ne soient inondées.

— A Douchy, la crue est de 2 m. 50 et elle continue, les maisons sont inondées. On compte par centaines les lapins et les poules noyés, ainsi que des chèvres et divers autres animaux.

— A Noyelles-sur-Selle, la Selle a débordé et beaucoup de fermes sont envahies par les eaux; les habitants s'enfuient et sauvent ce qu'ils peuvent; des bestiaux ont été noyés.

— A Haspres et Saulzoir, la Selle déborde également et commence à inonder les maisons ; les champs et les prairies présentent une longue nappe d'eau.

A Montchaux un pont a été enlevé par suite de la crue de l'Ecaillon.

— A Wavrechain-sous-Denain, l'Escaut monte toujours et déborde dans les champs et les prairies; on craint que les maisons ne soient envahies.

— A Rouvignies et Prouvy, les eaux envahissent les bas-fonds et certaines maisons commencent à être inondées. On a dû arrêter les moulins de Prouvy, car la débacle est générale et on craint des accidents.

— A Cambrai, il y a des hommes de distance en distance avec un drapeau vert pour signaler les endroits dangereux ; sur la voie ferrée, il y a de l'eau jusqu'au premier marchepied du train.

— A Rumilly, le courant était tellement fort qu'il enlevait le béton sur la voie. Les trains de Picardie-Flandres ne circulent plus.

— A Caudry, l'eau a envahi plusieurs maisons, notamment rue des Tramways, au Petit-Caudry, où les habitants ont dû se sauver parce que l'eau atteignait la hauteur des lits. A la gare du Nord, la pompe de M. Doutre n'a cessé de fonctionner.

A Beauvoir les pompiers ont été obligés de venir au secours des habitants.

A Inchy-Beaumont, il y a plusieurs maisons qui menacent ruine.

A Quiévy, les inondations ont causé de véritables désastres ; l'eau a atteint les bas quartiers et a inondé les caves.

A l'heure qu'il est, tout danger sérieux a disparu, car les autorités ont pris les mesures nécessaires.

— A Marcoing, le canal est débordé.

— La rivière de Selle déborde à St-Python. L'eau arrive de tous côtés dans la ville de Solesmes; la circulation y est impossible aux piétons. Plusieurs maisons se sont écroulées; beaucoup de fermiers ont été obligés de sauver leurs bestiaux. Les tissages sont forcés d'arrêter.

— Samedi matin, le Cateau était inondé. Plusieurs maisons du faubourg de Cambrai ont été envahies.

Les habitants du boulevard Paturle, se sont trouvés dans le même cas, notamment Mme Clergé-St-Léger, chez qui il y avait encore vers midi 15 centimètres d'eau coulant rapidement. La rue d'En-Bas ne formait qu'une rivière. Pour sortir de leur maison, plusieurs personnes ont dû passer par la fenêtre.

A Douai, on annonce une décroissance notable de la crue et la situation s'améliore partout; la Scarpe inférieure, la Deûle, l'Aa, les canaux de Calais et de Bourbourg sont libres de glaces, mais la navigation n'est pas encore possible.

A Mortagne, le niveau d'eau dépasse de 2 m. 50 le point normal : entre Lallaing et Flines lez-Raches, les marais des Six-Villes sont inondés; les écluses de Thun et de Saint-Amand sont ouvertes; tous les cours d'eau de dessèchement de la vallée de la Scarpe débordent.

La glace a été cassée à l'aide de la dynamite et de pontons brise-glaces sur la Sensée (où la glace atteignait une épaisseur de 0 m. 50), sur le canal de Roubaix, de Lens (épaisseur de glace, 0 m. 40), sur le Neuffossé, sur le canal d'Aire. Des manœuvres sont faites pour évacuer les glaces.

Sur la Scarpe supérieure, M. Barbet, ingénieur, a passé la journée de dimanche.

---

FEUILLETON DU 28 JANVIER 1891.— N° 89

# LE CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

CINQUIÈME PARTIE

V

### Retour

— Oui, Robert ! songes-tu à mon désespoir, à celui de Madeleine, si, après avoir été la cause de ta condamnation, elle devenait celle de ta mort ?...Et quelle mort !...

— Ah ! ma mère, ma mère, pourquoi m'avez-vous donc empêché de mourir ce matin ?

— Et moi, ingrat, tu m'aurais donc laissée seule au monde ?... Après avoir perdu mon premier enfant, j'aurais donc eu la suprême douleur de voir mourir le second, celui auquel j'ai rattaché toutes mes espérances, et le pâle bonheur que je pouvais encore attendre sur cette terre ?.. Ah ! je croyais t'avoir persuadé ce matin.

— Alors je vous ferai la question que vous me posez tout à l'heure... Que faire ? Car vous pensez bien que je ne vais pas laisser les choses comme elles sont, et permettre à ce misérable de jouir en paix de son triomphe et de son impunité ?..

— M. Robert a raison ! fit Gosland qui écoutait en silence toute cette discussion. Cela ne peut pas être. Et je suis de son avis. Mieux vaut écraser ce chien enragé sous son talon, quitte à se casser la tête ensuite d'un coup de pistolet !...

— Vous voyez, ma mère, que Gosland pense comme moi !

— Non ! Non ! Robert... Je ne veux pas, je ne veux pas !... s'écria madame Gervais, se tordant les bras dans l'égarement de sa douleur. Faut-il que je me mette à genoux devant toi pour te demander de renoncer à ce projet atroce ?

— Puisque vous convenez vous-même qu'il n'y a rien à faire !...

— Si !... Peut-être !...

— Que voulez-vous dire ?...

— C'est à moi de voir de trouver le moyen.

— Vous !

— Ecoute. Donne-moi jusqu'à demain pour réfléchir, et pour exécuter mon plan. Et promets-moi que d'ici là tu ne feras rien contre cet homme, ni contre toi !...

— Mais...

— Ah ! tu ne peux pas refuser cela, voyons ! Ce serait trop cruel !...

— Eh bien ! soit, faites donc ; mais dites-moi au moins quel est ce plan, quelles sont vos espérances ?...

— Je ne te dirai rien.

— Cependant...

— Laisse-moi garder mon secret, même vis-à-vis de toi, pendant ce délai que je demande. Je vais tenter le dernier effort, livrer le dernier combat.

— Mais si vous ne réussissez pas ?

— Alors, Robert, je te rendrai ta liberté. Et comme je pense avec toi qu'il ne nous restera plus qu'à tuer cet homme ; c'est moi qui le frapperait ! Je pense que j'en ai conquis le droit

VII

### Avant la bataille

Ce fut une grande déception pour les habitants de Vannes, lorsque quelques heures après la scène et la conversation que nous venons de relater, ils virent le Théâtre National Cocherat faire ses préparatifs de départ.

Eh quoi ! partir sans avoir donné même une seule représentation ! sans avoir offert à la population de la ville, si sympathique aux arts et aux choses de l'esprit, le moindre échantillon de cet affriolant répertoire, dont les vieilles affiches collées de ci de là sur les parois en toile de l'édifice avaient fait savourer d'avance aux amateurs bas-bretons les séduisantes promesses.

Une de ces affiches, entre autres, avait excité au plus haut point l'enthousiasme des futurs spectateurs.

C'était le programme d'une soirée donnée récemment par la troupe à Castelnaudary (Aude).

Quel spectacle !

Les *Deux Orphelines*, la *Juive* et la *Mascotte* en lever de rideau !

Les bureaux ouvraient à trois heures et demie.

Une députation, composée des deux marchands de vins de la place où avait été dressé l'édifice, d'un patissier et d'un aubergiste voisins, était venue trouver le directeur dès qu'ils avaient eu vent de la désorganisation du théâtre et de son départ imminent.

Florimond les avait reçus avec la solennité et la courtoisie qui faisaient le fond de son caractère.

Il les avait consolés et rassurés par de bonnes paroles.

Un engagement spécial forçait la troupe à partir pour un hameau voisin, où un riche châtelain, récemment marié, tenait à offrir à ses invités une représentation particulière du fameux Théâtre National.

Mais aussitôt cette représentation donnée, Florimond promettait de revenir à Vannes recueillir les bravos et les suffrages si précieux d'une population dont la démarche spontanée était certainement une des démonstrations les plus flatteuses de la carrière artistique du directeur-comédien.

Il promettait aux délégués le même programme qu'à Castelnaudary, augmenté de quelques chansonnettes comiques détaillées par lui-même.

La députation se retira enchantée de Florimond, qui se hâta de présider à la démolition et au départ de son théâtre.

Ce n'est pas une mince affaire que cette besogne.

On croirait, à voir ces monuments superbes, qui font le principal ornement de nos fêtes publiques, et dont la salle comprend des loges, une et même plusieurs galeries, une rampe, des portants, un lustre même, — le tout éclairé au gaz, en attendant l'électricité, — tandis que la scène, grande comme celle du Gymnase ou des Variétés, est machinée comme celle d'un de nos théâtres de féerie, on croirait qu'il faut des jours ou même des semaines pour les ériger sur les places où s'étale la masse compliquée et somptueuse de leur impesante construction.

Erreur profonde !... Le plus considérable, le plus vaste, le plus brillant de ces édifices se démonte en six heures, et il ne faut jamais plus d'une journée pour le construire, et en disposer en place tous les organes, et toutes les dépendances.

Il suffit pour opérer ce miracle d'un personnel expérimenté, et d'un nombre de chariots et de chevaux assez grand pour contenir et transporter le monstre, dépecé en tout petits morceaux, dûment numérotés, marqués et repérés.

Florimond, qui, du vivant de sa tante Cocherat, avait justement pour mission principale de présider à cette délicate opération, n'avait pas son pareil pour activer sa petite armée d'employés et mener rapidement à bien ce colossal ouvrage.

Jadis, il lui était arrivé de *faire la pige* avec des établissements rivaux, et d'arriver, lorsqu'on changeait de résidence, à pouvoir donner sa première représentation alors que les concurrents débarquaient à peine sur le champ de foire avec leurs voitures et leur matériel.

La tante Cocherat, ces jours-là, était fière de son neveu, et lui promettait régulièrement une gratification qu'elle évitait avec la même régularité de porter à son compte.

On juge, si lorsque Mme Gervais lui demanda de procéder avec la plus grande rapidité aux préparatifs de départ de son théâtre, et à sa réédification sur la grande place des Charmerettes, si le brave garçon se disposa à « secouer le poil » de son personnel, comme il disait dans son langage imagé !

— Combien de temps vous faut-il pour ce déplacement, au minimum ? avait demandé Mme Gervais.

— Demain, à une heure, le théâtre Florimond s'élèvera en face des fenêtres de Mme Madeleine, avait répondu le comédien. Et si vous voulez y donner une matinée, je suis votre homme !...

— Inutile !... Pourvu que vous soyez prêts à jouer le soir ! lui fut-il répondu.

Avec sa curiosité ordinaire, Florimond avait naturellement cherché à savoir pourquoi, dans les circonstances où ils se trouvaient, Mme Gervais s'occupait avec tant d'insistance d'offrir aux gens des Charmerettes et aux invités du château l'aubaine de cette représentation extraordinaire.

Mais, à la première tentative qu'il fit dans ce sens, cette dernière l'arrêta net.

— Mon ami, laissez-moi faire. Vous serez mis au courant quand il en sera temps... Qu'il vous suffise de savoir que cette représentation fait partie de mon plan de bataille et en constitue un des éléments les plus actifs.

— Une diversion sans doute, insista le compère, grâce à laquelle vous comptez, tandis que je tiendrai Corvol, ses hôtes et tous les habitants du château et du bourg, haletants sous le charme et l'émotion de mon jeu pathétique, pour enlever madame Madeleine sans que personne s'en aperçoive !... C'est cela hein ?.. Avouez que c'est cela, et que j'ai deviné !...

— Je ne peux et ne veux rien vous dire pour le moment, répliqua la seconde mère de Robert

En tous cas, malgré cet échec, Florimond n'en déploya pas moins une activité prodigieuse dans l'accomplissement de la mission qui lui incombait.

Il sut même communiquer cette activité à son personnel, car à cinq heures précises de relevée, une longue file de chariots chargés de colis étranges et de fardeaux hétéroclites quittait la grande place de Vannes et s'engageaient sur la grande route menant aux Charmerettes, à la grande stupéfaction des villageois devant lesquels passait cette singulière procession.

PIERRE DECOURCELLE. *(A suivre.)*